RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTES D'IÉNA

333
NUMÉRO
Vendredi 20 mars 2009

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'INDUSTRIE, LES TECHNOLOGIES ET LES SERVICES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU CŒUR DE L'AVENIR

RAPPORTEUR :
HUBERT BOUCHET
AU NOM DE LA SECTION
DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES,
DE LA RECHERCHE
ET DE LA TECHNOLOGIE
PRÉSIDÉE PAR LÉON SALTO

Omniprésentes, les TIC sont au cœur des activités humaines qu'elles fertilisent indistinctement, complémentairement et cumulativement. Elles optimisent le déploiement de toutes les techniques et concernent la société par le « chambardement » ininterrompu qu'elles entretiennent.

Assemblée plénière
des 24 et 25 mars 2009

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 24 et 25 mars 2009.

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

A - Pour une culture générale des TIC

Afin de permettre à chacun de s'emparer du meilleur de ce que peuvent apporter les TIC dans son univers propre, le Conseil économique, social et environnemental recommande :

- de développer, tout au long des formations initiales ou continues un enseignement de culture générale lié à une pratique des TIC. À cet effet, l'incorporation du micro-ordinateur au cartable des élèves, accompagnée de la maintenance indispensable, doit être systématisée ;
- de généraliser l'accès à des contenus et à des méthodes qui permettent de progresser dans l'acquisition des connaissances, en utilisant toutes les ressources du numérique dans leur dynamique ludique et collaborative. Cela suppose d'adapter les contenus pour favoriser les usages des TIC à des fins d'acculturation personnelle ;
- d'assurer la qualité du service par des infrastructures numériques suffisantes. La disposition de réseaux qui assurent le très haut débit en tout point des territoires en continu et à un coût non discriminant, est la condition première de la généralisation des TIC y compris pour les zones ultrapériphériques, pour lesquelles l'État doit assurer la continuité territoriale ;
- de protéger le droit de chacun à une opacité protectrice face aux possibilités d'exposition d'éléments de l'existence qu'il ne souhaite légitimement pas divulguer.

Notre assemblée appelle le citoyen à la vigilance et recommande que :

- les organismes en charge d'assurer la protection de la vie privée du citoyen, mènent des campagnes d'information sur les incidences en termes de dévoilement ou d'exposition liés à l'usage de ces outils. Les institutions en charge du droit et de la réglementation doivent tenir le débat permanent pour la maîtrise des usages que les technologies ne cessent de renouveler.

Elle appelle l'État à renforcer l'autorité administrative indépendante de la protection des données (CNIL) qui établit, assure le respect des règles et sanctionne.

B - Pour une industrie des TIC

Dans un monde où les différents éléments matériels sont produits là où les coûts de main-d'œuvre sont les moins élevés, les économies les plus avancées ne peuvent maintenir leur rang qu'au prix d'une innovation sans cesse renouvelée.

Il s'agit pour le secteur d'être toujours en capacité d'anticiper. Cette anticipation doit être une préoccupation autant publique que privée.

Pour le Conseil économique, social et environnemental, **les domaines transverses** doivent être privilégiés. Ainsi en est-il des semi-conducteurs, dont l'industrie est clairement d'importance stratégique tant pour l'Union européenne que pour notre économie, ou des nanotechnologies. Dans ces dernières, la compétition internationale est intense. Leur rôle est stratégique pour faciliter, à des degrés jamais égalés, la convergence des technologies dans des secteurs aussi variés que la santé, l'énergie...

L'effort national et européen en termes de recherche/développement et d'innovation est insuffisant dans le domaine des TIC. L'écart se creuse avec les États-Unis ou le Japon, rendant nos économies vulnérables et dépendantes.

Or, la France compte des entreprises plutôt « bien classées » dans le domaine de l'économie numérique et les organismes publics de recherche sont de grande qualité et capables de rivaliser avec leurs concurrents.

Ces positions, issues de la qualité de la recherche publique et privée en France, constituent autant d'atouts qu'il faut préserver et consolider, voire améliorer.

À cet égard, **la pérennité et l'investissement de la recherche** et des centres de production dans le cadre des pôles de compétitivité qui visent à une valorisation des atouts locaux et à une plus grande synergie entre tous les acteurs, sont à maintenir, voire renforcer.

Le Conseil économique, social et environnemental invite les pôles de compétitivité à intensifier leurs relations partenariales avec les PME de ce secteur.

En soutenant le plan robotique et le design industriel, en appui sur les TIC, et leur intégration avec les technologies émergentes, la France se donnerait les moyens d'accélérer les mutations économiques et industrielles rendues nécessaires par la nouvelle division internationale du travail.

Le Conseil économique, social et environnemental engage à mettre en œuvre une véritable politique industrielle, soutenant, dans le cadre européen, le développement du secteur en France.

Une croissance économe respectueuse des ressources peut largement bénéficier des TIC.

Pour notre assemblée, les recherches doivent être orientées vers l'appel systématique à ce que les TIC peuvent spécifiquement apporter dans le champ du développement durable.

Un effort important est notamment à poursuivre dans **la réduction de l'impact environnemental** du secteur. En outre, des domaines comme le déplacement (véhicules et infrastructures), l'habitat, l'énergie, l'environnement sont autant de champs ouverts aux TIC sur lesquels il conviendra d'investir à tous les niveaux.

La maîtrise de la « neutralité » des réseaux afin de préserver leur accès à tous est indispensable. Le développement du web du futur constitue une donnée d'importance et la question de sa gouvernance connaît une actualité nouvelle.

Notre pays, comme l'Union européenne, ne peuvent être absents du débat et des prises de décisions en une matière qui touche particulièrement au respect de la vie privée et à la sécurité d'un système appelé à se développer encore.

Le Conseil économique, social et environnemental engage **les pouvoirs publics** français et européens **à initier des négociations** en vue de la création d'une autorité inter-étatique de régulation, capable de prendre en compte le rôle essentiel d'Internet.

C - Pour une intégration généralisée des TIC dans l'activité productive

Tous les secteurs de l'activité productive sont sous une emprise des TIC qui les remanient sans cesse.

Afin d'assurer **le meilleur déploiement des TIC,** le Conseil économique, social et environnemental recommande d'établir un état des lieux de leur incorporation dans l'activité productive. Chaque branche devrait élaborer dans le cadre de réflexions paritaires, un document prospectif de l'impact de ces technologies sur la branche sous la forme d'un livre blanc qui produirait :

- une prospective sur l'évolution des processus de production ;
- une réflexion sur l'avenir des métiers, des qualifications, du volume et de la nature des emplois.

Aujourd'hui, l'introduction des TIC constitue un facteur d'optimisation des ressources humaines, matérielles... Dès lors, des questions se posent avec plus d'acuité telles que :

- le statut des données confidentielles et stratégiques et des conditions de leur circulation au sein de l'entreprise ou entre entreprises associées ;
- les nouvelles exigences pour les personnels travaillant dans un contexte de management « horizontal », articulé à une activité dont ils ne connaissent pas les autres protagonistes ;
- les nouvelles organisations du travail et leurs répercussions notamment sur l'emploi et la mobilité.

À titre d'exemple, l'accession aux contenus est l'une des clés de développement des services et d'innovations. Le développement créatif de services et d'usages s'appuie sur le triptyque : contenus, logiciels, interface homme/machine.

Le Conseil économique, social et environnemental invite aux études et expérimentations des TIC appliquées à l'ergonomie du travail. La réalité virtuelle doit permettre d'améliorer la fluidité des gestes de détecter les anomalies posturales sur site ou à distance, en mode collaboratif.

La **sécurisation des transactions sur Internet** est la clef de l'essor de nouveaux marchés. Le Conseil économique, social et environnemental recommande la création d'un espace de confiance numérique où l'ensemble de l'offre présentée serait soumise au « contrôle » ou à la labellisation de l'opérateur considéré comme tiers de confiance permettant ainsi la généralisation de la signature électronique sécurisée et opposable.

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU TRAVAIL HUMAIN

Afin de permettre à chacun **de développer tout son potentiel créateur**, le Conseil économique, social et environnemental recommande la mise en place d'incitations pour faciliter la réalisation de projets personnels et un accompagnement dans leur accomplissement.

Le travail en réseau conduit progressivement à des redéfinitions de compétences des hiérarchies et remet en cause les méthodes de management vertical. Il ouvre des conditions nouvelles à l'expression des salariés. Ni les entreprises ni les organisations représentatives des salariés ne sont suffisamment préparées aujourd'hui à ces bouleversements radicaux.

Le Conseil économique, social et environnemental invite notamment les organisations patronales et syndicales à donner le plus large écho aux évaluations et bilans des expérimentations de mise en œuvre de web sociaux en entreprise.

Hubert Bouchet

Né le 27 août 1944
à Derval

Diplômes

- Ingénieur en agriculture
- Diplôme du Conservatoire national des arts et métiers de Paris

Fonctions au Conseil économique, social et environnemental

- Membre du Conseil économique, social et environnemental, désigné au titre du groupe CGT-FO ;
- Vice-Président de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie ;
- Membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) depuis novembre 1990.

Autres fonctions

- Vice-président du Centre de formation d'ingénieurs par alternance (CEFIPA)

Travaux au Conseil économique et social

- 2008 :Rapporteur de la saisine sur *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir* (travaux en cours d'élaboration) ;
- 2005 : rapport et avis sur *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, brochure JO 2005-du 3 novembre 2005 ;
- 2004 : rapport et avis sur *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel*, brochure JO 2004-03 du 4 février 2004 ;
- 2003 : rapport et avis sur *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* (saisine gouvernementale) ;
- 2000 : rapporteur de la contribution du CES sur *Nouveaux savoirs, nouveaux emplois* dans le cadre de la conférence organisée, en novembre 2000, avec le Comité économique et social européen ;
- 1997 : étude sur *La gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* et contribution du CES aux travaux du 3ème Sommet euro-méditerranéen de Marrakech *Économie et prospective de l'eau dans le bassin euro-méditerranéen*, JO n° 18 du 8 novembre 1997 et brochure n° 4352 ;
- 1994 : rapport et avis sur *Les leviers immatériels de l'économie française*, JO n° 16 du 5 juillet 1994 et brochure n° 4260 ;
- 1989 : rapport et avis sur *L'investissement intellectuel, facteur de modernisation de l'industrie française*, JO n° 20 du 26 juillet 1989 et brochure n° 4133.